



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 5, rue du Dr DELAFONTAINE
93200 Saint-Denis
Tél : 01 49 71 71 11

Transports :

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G01: dispositif sectoriel intervenant sur la commune de Saint Denis. Il est composé d'un CMP auquel sont rattachés un CATTP et un service d'AFT, d'une unité d'hospitalisation complète, d'un hôpital de jour et d'un C.A.C trisectoriel. Ces structures sont installées dans la commune.

L'unité Trèfle (trisectorielle), installée à Neuilly sur Marne, accueille quelques patients hospitalisés au long cours.

Composition de l'équipe sociale : Trois assistantes de service social et deux éducateurs spécialisés. Ils sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale : aider les personnes, les familles ou les groupes qui connaissent des difficultés sociales à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure :

Autorité hiérarchique :

- Directeur des ressources humaines

Liaison technique :

- service de la coordination de l'action sociale

Autorité fonctionnelle :

- Médecin chef de pôle
- Médecin responsable d'unité

Horaire de travail :

semaine : 38 heures (1575 heures annuelles)

Description synthétique du poste :

Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le secteur

Le temps d'intervention se situe à l'UHTP.

A l'UHTP

L'assistante sociale, inscrite dans le travail de l'équipe pluridisciplinaire de l'UHTP, intervient dans le projet global en collaboration avec les psychiatres référents des patients.

Dans le cadre d'une hospitalisation, l'assistante sociale intervient auprès des patients du secteur. Elle propose une évaluation sociale, elle intervient pour faciliter l'accès aux soins et aux droits. Elle contribue à l'élaboration du projet de sortie et agit dans la réalisation de la sortie elle-même, ce qui peut parfois impliquer des visites au domicile du patient.

Elle reçoit les patients suivis et/ou leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale. Elle recherche les établissements qu'ils soient médico-sociaux ou sociaux et peut être amenée à accompagner les patients pour des visites d'admission.

Elle fait le lien avec les partenaires afin de coordonner les actions favorisant la mise en place d'un suivi en ambulatoire.

Elle participe à la synthèse hebdomadaire du service.

Implication sur le secteur

L'intervention sur une structure demande une nécessaire collaboration avec chacun des membres de l'équipe ainsi qu'avec l'ensemble des lieux de prise en charge du patient sur le secteur. L'articulation des actions entre les 3 assistantes sociales est indispensable. Elles se coordonnent chaque fois que nécessaire.

AXES D'INTERVENTION :

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.





Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.

- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion

- Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aide-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

En fonction des nécessités d'adaptation aux besoins du secteur et aux projets sociaux inscrits dans une approche globale, le poste peut être amené à évoluer.

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Accès au grade d'assistant socio-éducatif premier grade, classe supérieure après inscription sur tableau annuel d'avancement
Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre

Signature de l'agent :

